



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 2 janvier 2020

Déclaration d'utilité publique de l'opération de requalification de la galerie Kereon à Quimper

Le préfet du Finistère, Pascal LELARGE, a signé aujourd'hui l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique de l'opération de requalification de la galerie Kereon à Quimper.

Quimper Bretagne Occidentale a lancé en 2016 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain afin d'encourager la requalification de l'habitat privé et d'initier des opérations de requalification d'îlots ou d'immeubles dégradés aujourd'hui en situation de blocage, comme l'est la galerie commerciale Kereon.

Afin d'accompagner la collectivité dans sa démarche de requalification urbaine, l'État a intégré la ville de Quimper au programme national Action Coeur de Ville en septembre 2018 puis a classé le centre-ville de Quimper en Opération de Revitalisation de Territoire au mois d'avril 2019.

Ces dispositifs ont fourni à la collectivité les outils nécessaires pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social.

La déclaration d'utilité publique (DUP) signée aujourd'hui s'inscrit dans cette dynamique de requalification et vise à contribuer à la revitalisation et l'attractivité du centre-ville de Quimper, en permettant notamment au président de Quimper Bretagne Occidentale d'acquérir par voie amiable ou, s'il y a lieu, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, les immeubles nécessaires à l'exécution des travaux prévus dans le projet de requalification de la galerie Kereon.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère